

Révélez votre passion ! Débutez à moto à partir de 6 ans et plus...

La pratique de la moto est autorisée dès l'âge de 6 ans en circuit fermé. La Fédération développe des activités pédagogiques pour offrir aux pilotes en herbe la possibilité de s'initier et de se perfectionner en toute sécurité.

Pour accueillir et former les enfants, la Fédération met en place des éducateurs brevetés : brevet fédéral 1er degré pour l'initiation, brevet fédéral 2ème degré, brevet d'État d'Éducateur Sportif pour le perfectionnement.



L'éducatif

LES GUIDONS



- Bronze
- Argent
- Or

L'approche sportive

Educatif **MINIBIKE**

(Bitume, circuit fermé)

Educatif **MINIVERT**

(Tout-terrain, circuit fermé)

de 6 à 12 ans

à partir de 12 ans

LA LIBERTE DE PRATIQUER
loisir ou compétition
avec le **C.A.S.M.**

(Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste)

de 14 à 16 ans

Une expérience préalable du 2 roues,
le passage facilité du **B.S.R.**
(Brevet de Sécurité Routière)

LES FORMULES EDUCATIVES

+Les guidons de Bronze, d'Argent et d'Or

LES GUIDONS



C'est trois niveaux d'apprentissage avec des parcours d'adresse validés. Passer un guidon c'est progresser en pilotage, connaître les règles du sport moto avec leurs principes de sécurité.

Animation : activité ludique et éducative avec la garantie d'un encadrement qualifié.

Prévention : connaissance et maîtrise de l'engin à travers la conduite et la mécanique.

Formation : pour s'initier et se perfectionner en toute sécurité.

La FFM, la Ligue, les Clubs apportent :

- leur savoir-faire,
- le matériel nécessaire,
- un coût de prestation limité,
- l'assurance "Responsabilité Civile",
- un Educateur Breveté d'Etat ou Fédéral,
- une progression pédagogique cohérente et accessible dès 6 ans.

Obtenir le guidon d'Or, c'est pouvoir accéder au **CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste)** le passeport pour vivre sa passion : loisir, compétition, perfectionnement, stages, etc...

C'est également acquérir une expérience de la conduite d'un 2 roues avant le passage du **BSR (Brevet de Sécurité Routière)**, obligatoire pour conduire dès 14 ans un cyclomoteur sur la voie publique.

L'approche sportive

Pour les pilotes en herbe qui désirent se mesurer entre eux, la F.F.M. et les Ligues Régionales Motocyclistes proposent plusieurs formules d'animation moto au cours desquelles les enfants âgés de 6 à 12 ans roulent entre eux « comme les grands » sur des terrains ou des circuits de prestige, en bénéficiant d'un encadrement qualifié.



Éducatif MINIBIKE

Une quinzaine de rencontres sur le territoire national pour 2002.
Pour participer, contactez la FFM .



Éducatif FAMILY CROSS

Plusieurs rencontres sur le territoire national pour 2002.
Pour en savoir plus, demandez le dépliant Family Cross et pour participer, contactez la FFM .



Éducatif MINIVERT

Une dizaine de rencontres sur le territoire national pour 2002.
Pour participer, contactez la FFM .

Le Brevet de Sécurité Routière

La FFM, au travers de ses écoles régionales et de ses éducateurs qualifiés, vous propose de passer la partie pratique du Brevet de Sécurité Routière ou BSR. Contactez nos écoles régionales ou votre ligue motocycliste régionale qui vous orientera vers les moniteurs disponibles.

LE CERTIFICAT D'APTITUDE AU SPORT MOTOCYCLISTE

Le CASM, c'est plus de 120 sessions
et 2500 candidats par an.

Q'authorise le CASM ?

○ **La pratique de la moto en circuit fermé dès 12 ans.**
Sans attendre d'avoir 16 ans pour passer un Permis moto 125.
Attention, le CASM ne vous permet pas de conduire sur la voie publique.

○ **L'accession à une variété de disciplines moto.**
Vitesse, Motocross, Enduro, Trial, Courses sur piste, Moto-Ball,
Endurance Tout-Terrain, à la seule condition que l'activité se déroule
en circuit fermé.

○ **Un apprentissage progressif.**
En fonction de votre âge, vous accédez à des cylindrées de plus en
plus importantes.

○ **Un Certificat reconnu par les Pouvoirs Publics.**
En effet, le CASM est un certificat officiel dont l'organisation et la
délivrance sont confiées par délégation à la FFM.
Comme un permis, vous n'avez pas à le repasser, sauf en cas
d'interruption de licence de 2 ans et plus.

Le CASM, où, quand, comment ?

○ **Dans chaque région**
Les Ligues Motocyclistes Régionales (LMR) vous proposent un
calendrier de sessions CASM.

○ **Une démarche simple**
Contactez votre Ligue, faites le choix de votre session, confirmez votre
inscription. Une convocation et un livret du Pilote vous seront alors
adressés. Grâce à ce support, préparez votre certificat.
Formation théorique : réglementation sportive et sécurité en compétition.

Participer à une compétition, à partir de 12 ans...

Titulaire du CASM,
vous brûlez d'impatience de
vous aligner sur une grille de
départ ; voici la marche à
suivre :

1) Choisissez votre club.
*Plus de 1200 Clubs affiliés à
la FFM qui vous aideront dans
le choix de la licence en
fonction de votre âge, votre
discipline, du niveau des
compétitions.*
Contactez votre Ligue ou le
3615 FFM (2,23F/mn).

**2) Choisissez votre
épreuve.**
*- Selon le calendrier des
compétitions, renseignez vous
auprès de votre club, votre
Ligue, le 3615 FFM(2,23F/mn),
ou l'annuaire FFM.*

*- retournez votre inscription
ou inscrivez vous sur place
pour les épreuves de masse et
le Family Cross.*

3) À vos marques...
*Vérification d'usage sur les
lieux de l'épreuve : votre licence,
etc. et contrôle technique
(équipement et machine
conformes au normes de
sécurité).*

4) Prêt, partez !
*La FFM vous souhaite bonne
chance !*

Fédération Française de Motocyclisme

74, avenue Parmentier 75011 PARIS
Tél. : 01. 49. 23. 77. 00
Fax : 01. 47. 00. 08. 37
e-mail : ffm@ffmoto.com

LES INFOS FFM

Site Internet :
www.ffmoto.org
Minitel : 3615 FFM
(0,34 euro/mn)

TOUS LES RESULTATS,
TOUS LES CLASSEMENTS,
TOUTE L'ACTUALITE,
TOUS LES REGLEMENTS,
TOUTES LES ADRESSES

LES ACTIVITES EDUCATIVES DE LA FFM

La FFM développe des formules et des actions éducatives pour offrir aux enfants à partir de 6 ans, une progression pédagogique structurée.

Afin de permettre aux pilotes d'acquies un niveau de maîtrise nécessaire pour accéder à la pratique éducative d'approche des activités sportives, le Collège National de la Pratique Educative définit les contenus de formation et les diplômes correspondants à chaque niveau.

La pratique éducative se déroule sur un site éducatif conforme aux dispositions prévues par la CNSE.

Les séances éducatives sont organisées sous forme de créneaux d'enseignement au cours desquels les éducateurs proposent aux enfants des situations pédagogiques variées en référence aux disciplines motocyclistes et qui conduisent notamment à la délivrance des guidons et du CASM.

La recherche de la maîtrise de l'engin et l'évolution sur terrains variés, l'apprentissage du respect des règles, des consignes de sécurité, des autres participants et des officiels constituent les objectifs prioritaires de la pratique éducative.

LA PRATIQUE EDUCATIVE D'APPROCHE DES ACTIVITES SPORTIVES (de 7 à 11 ans)

La pratique éducative d'approche des activités sportives vise à l'apprentissage de la maîtrise d'un engin motorisé permettant un accès plus aisé à la pratique sportive.

L'accès à ce type de pratique est réservé aux participants titulaires d'une licence F.F.M et qui peuvent justifier d'un niveau de maîtrise d'un engin motorisé.



LES ECOLES LABELLISEES FFM

Le label Ecole Française de Motocyclisme est une certification de qualité délivré à des écoles moto qui répondent aux critères fixés par la Fédération.

A travers le label "Ecole Française de Moto", l'école s'engage à :

- un accueil de qualité,
- des infrastructures adaptées,
- un encadrement par des éducateurs diplômés,
- une pratique en toute sécurité,
- le respect des recommandations fédérales en matière d'enseignement et de pédagogie.

Pour de plus amples renseignements, contactez Jean-Thierry Courty à la Fédération au 01.49.23.77.00

Ligues Motocyclistes Régionales

Dans chaque région, un interlocuteur est à votre disposition pour vous renseigner.

ALSACE : Roland SAHY Tél. : 03.88.93.45.00	FRANCHE COMTÉ : Raoul BERTRAND Tél. : 03.84.79.59.93	PICARDIE : Robert LIQUIER Tél. : 03.23.76.21.47
AQUITAINE : Patrick THOLLAS Tél. : 05.56.71.14.98	ILE DE FRANCE : Jacques BOLLE Tél. : 01.60.02.03.60	POITOU CHARENTES : Michel VIGE Tél. : 05.46.94.91.82
AUVERGNE : Claude LACOUR Tél. : 04.70.45.41.80	LANGUEDOC ROUSSILLON : Jean Marc CRUMIERE Tél. : 04.66.80.02.67	PROVENCE : Eugène MULLIE Tél. : 04.93.73.24.51
BOURGOGNE : Jacques LEMAITRE Tél. : 03.86.51.57.09	LIMOUSIN : Marylène SABOTIER Tél. : 05.55.68.47.11	GUADELOUPE : Marie-Joseph GEOFFROY Tél. : 00.590 - 83.52.78
BRETAGNE : Jean-Claude CLAVREUL Tél. : 02.99.48.26.59	LORRAINE : Antoine JULIEN Tél. : 03.87.60.12.90	GUYANE : Philippe GALY Tél. Ligue : 00.594 - 29.04.80
CENTRE : Jacques ROBLIN Tél. : 02.38.85.64.17	LYONNAIS : Raymond GUICHER Tél. : 04.74.61.06.44	MARTINIQUE : Serge BUNOD Tél. : 00.596.25.16.53
CHAMPAGNE - ARDENNES : Guy BARTHE Tél. : 03.26.68.39.19	MIDI-PYRÉNÉES : FABRIES Gilbert Tél. : 06.85.82.13.56	NOUVELLE CALÉDONIE : Jean Christian ADAM DE VILLIERS Tél. : 00.687 - 35.16.63
CORSE : Pierre MEMMI Tél. : 04.95.46.22.78	NORMANDIE : Pierre LEGOUZ Tél. : 05.53.79.53.75	POLYNÉSIE : Claude CLAVERIE Tél. : 00.689 - 43.71.76
DAUPHINÉ SAVOIE : Christian DEMONTEIL Tél. : 04.75.42.74.38	PAYS DE LA LOIRE : Michel NEVEU Tél. : 02.40.56.13.96	RÉUNION : Jean François ACCOT Tél. : 00.262 - 22.29.89
FLANDRES : René FERMONT Tél. : 03.20.28.40.40		